



LA RÉSIDENCE AUTONOMIE DÉPEND DE L'AREAMS,
ASSOCIATION RESSOURCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICOSOCIAL ET SOCIAL.

LA RÉSIDENCE AUTONOMIE EST AUTORISÉE ET FINANCÉE
PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE.

RÉSIDENCE AUTONOMIE

| AVEC QUI ?

L'équipe **pluriprofessionnelle**
accompagne les résidents
selon leur projet de vie.

Elle est composée de :

- Travailleurs sociaux
(Aides Médico Psychologiques,
aide-soignantes, maîtresse de maison,...)
- Educateur spécialisé coordinateur
- Equipe de direction

LA PRÉSENCE DES PROFESSIONNELS



Du **lundi** au **vendredi**,
de 9 H 00 à 20 H 00.

Le **weekend**,
de 10 H 00 à 17 H 00.

La résidence autonomie est ouverte 365 jours
par an et dispose d'une astreinte téléphonique.



LES VIOLLIÈRES



| RÉSIDENCE AUTONOMIE LES VIOLLIÈRES |

7 bis rue de la liberté
85310 Rives de l'Yon
residenceautonomie@areams.fr
02 51 06 22 97



Résidence autonomie les Viollières



La **résidence autonomie** est une structure d'hébergement **non médicalisée** pour des personnes en situation de **handicap vieillissantes**.

C'est un **hébergement autonome**, permettant aux personnes de **vivre dans un logement**, en bénéficiant d'un **accompagnement éducatif et social**.

| POUR QUI ?

La résidence autonomie accueille des personnes :

- en situation de handicap psychique stabilisé ou de déficiences sensorielles et locomotrices non sévères dont l'accompagnement ne nécessite pas une prise en charge médicale au long cours (nursing ou soins medicotechniques),
- de plus de 55 ans,
- ou de moins de 55 ans mais anciens travailleurs d'ESAT déclarés inaptes.

| POUR QUOI ?

LES MISSIONS DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

- Rompre l'isolement
- Maintenir les liens familiaux et sociaux
- Repérer et prévenir les situations de perte d'autonomie
- Maintenir et/ou entretenir les facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques
- Faciliter la gestion du quotidien en proposant un certain nombre de **services**



(repas partagés, accès à la télévision dans les logements, appel médical, activités au sein de la résidence,...)

POUR LE RÉSIDENT, CELA PERMET DE :

- Continuer à vivre de manière indépendante
- Bénéficier d'un environnement plus sécurisé
- Utiliser des prestations extérieures : ménage, blanchisserie, animations et activités extérieures...

| COMMENT ?

UN LIEU DE VIE PERSONNALISÉ

La résidence autonomie est composée de 14 logements de type T1 bis, et accessibles chacun par l'extérieur.

Ces logements sont complétés par des **espaces collectifs**.



UN QUOTIDIEN INDIVIDUALISÉ

Les professionnels de l'équipe assurent l'accueil des personnes, les accompagnent dans la gestion des questions quotidiennes (loisirs, logement, relations...), par la mise en place de leur **projet personnalisé** global.

Ils veillent à un **quotidien sécurisé, sécurisant et de qualité** pour les résidents et organisent, si besoin, avec la personne les relais extérieurs.

Les accompagnements sont **individuels** et **en groupe** en fonction des thématiques et des projets.